

# JEU-CONCOURS SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2015

1 THÈME AVEC 3 QUESTIONS TOUS LES MOIS

## N°1 : LES DEUX-ROUES MOTORISÉS

- 1** Un deux-roues motorisé a-t-il le droit de remonter entre 2 files de voitures ?  
A/ Oui  
B/ Non
- 2** A vitesse équivalente, une moto s'arrête sur une distance :  
A/ Plus courte qu'une voiture.  
B/ Plus longue qu'une voiture.
- 3** Les sanctions en cas de non-respect du port du casque :  
A/ Une amende de 135 euros et l'immobilisation du véhicule.  
B/ Une amende de 75 euros et l'immobilisation du véhicule.

### LE SAVIEZ-VOUS ?



Sur la route en Martinique, un tué sur deux est un deux-roues motorisé !

TOUT MOUN ABÔ !! PROCHAIN THÈME : L'ALCOOL ET LES DROGUES AU VOLANT FIN FÉVRIER

En partenariat avec

**FRANCE-ANTILLES**



**1 CITROËN C1\*  
A GAGNER !**

\*offerte par **SODIVA**

**et 500 autres lots !!**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



**AUTO-ÉCOLE  
SÉCURITÉ +**



**AUTO ÉCOLE VERT PRÉ**



**AUTO-ÉCOLE  
CONDUITE VAUCLINOISE**



Détails et règlement disponible sur [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)

Jeu gratuit sans obligation d'achat, s'adressant exclusivement à toute personne majeure résident en Martinique. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort, sous contrôle d'un huissier.

En application de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Photos non contractuelles.